Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230921-DEL20230916-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Délibération

N° 2023_09_16

Transfert en pleine propriété de la déchetterie de Croix-Mare

La Communauté de Communes du Plateau Vert (CCPV) a été dissoute au 1er janvier 2017. Les communes de Carville-La-Folletière, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Mesnil-Panneville et Saint-Martin-de-l'If ont rejoint notre Communauté de Communes.

Par délibération du conseil communautaire du 21 novembre 2016, la CCPV a adopté les modalités de sa dissolution.

Parmi ces dispositions, il a été prévu que le terrain d'assiette de la déchetterie de Croix Mare était transféré en pleine propriété.

Par délibération du 28 septembre 2017, le conseil communautaire d'Yvetot Normandie a accepté le transfert en pleine propriété, à titre gratuit, par la commune de Croix Mare des biens suivants :

Commune	Désignation du bien	Superficie (m²)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Croix-Mare	ZD 36	7 613 m²	12 015,00 €	0,00 €	12 015,00 €

Cependant, les actes de publicité n'ont pas été réalisés. Il convient aujourd'hui de procéder à la régularisation du dossier.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L. 3112-1,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 7 septembre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 septembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230921-DEL20230916-DE

Paraphe : _____

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de cession à titre gratuit du bien listé ci-dessous :

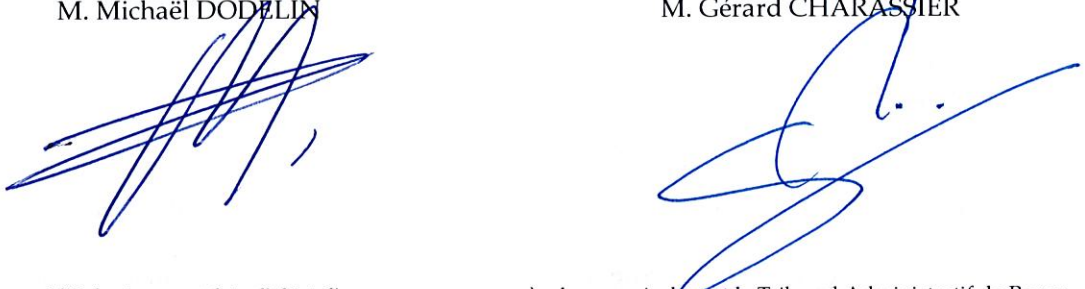
Commune	Désignation du bien	Superficie (m²)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Croix-Mare	ZD 36	7 613 m²	12 015,00 €	0,00 €	12 015,00 €

2. – De dire que les frais seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Michaël DODELIN

Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Sur convocation adressée le 15 septembre 2023,

Étaient présents (33) :

M. Didier TERRIER,
Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
Mme Jean-Louis LUC,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230921-DEL20230916-DE

M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (9) :

M. Alain LOPEZ
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Catherine DUCHESNE
Représentée par M. Michaël DODELIN,
M. Sylvain GARAND
Représenté par M. Gérard CHARASSIER,
Mme Sandrine NORDET
Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,
M. Francis ALABERT
Représenté par Mme Virginie BLANDIN jusqu'à 19h25, q. n° 4,
M. Alain BREYSACHER
Représenté par Mme Denise HEUDRON jusqu'à 19h36, q. n° 8,
Mme Herléane SOULIER
Représentée par M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Représenté par Mme Lorena TUNA,

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Dominique TALADUN,
M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Michaël DODELIN

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20230921-DEL20230916-DE